

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_092

CONTRAT D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ANIMATION ET LA COORDINATION DE LA CELLULE PROJET OPÉRATIONNELLE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PANIANDY – COMMUNE DE BRAS-PANON – CIREST.

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
40	6	2	46

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_092

CONTRAT D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ANIMATION ET LA COORDINATION DE LA CELLULE PROJET OPÉRATIONNELLE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PANIANDY – COMMUNE DE BRAS-PANON – CIREST.

I – CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique de développement économique durable, la CIREST a engagé l'aménagement de la zone d'activités économiques de Paniandy, située sur la commune de Bras-Panon.

Afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle des projets d'implantation sur cette zone, l'établissement a mis en place une cellule projet dédiée, visant à sécuriser, structurer et accélérer le déploiement des projets économiques, tout en garantissant leur conformité aux exigences techniques, environnementales et réglementaires applicables.

Cette cellule projet constitue un outil de coordination pluridisciplinaire permettant notamment :

- d'assurer la cohérence des projets avec les documents d'urbanisme et les orientations d'aménagement du territoire ;
- de garantir la conformité aux principes de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) et aux normes environnementales ;
- d'accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches administratives, techniques et réglementaires ;
- de favoriser une démarche d'aménagement conjuguant performance économique et exigence environnementale.

Le pilotage de cette cellule est assuré par la CIREST, en lien avec ses directions économique et travaux, dans une logique de coordination avec l'ensemble des acteurs mobilisés.

II- PRÉSENTATION

La mission confiée s'articule autour de plusieurs volets :

Pilotage et structuration de la cellule projet

- définition de la gouvernance et de l'organisation opérationnelle
- élaboration de la feuille de route et des outils de suivi
- organisation des instances de pilotage (comités techniques, réunions de suivi)
- mise en place d'un reporting régulier auprès de la collectivité

Appui à la passation des marchés et mobilisation des expertises

- définition des besoins
- rédaction des pièces de consultation
- analyse des offres et accompagnement à la désignation des prestataires

Cadrage et préanalyse des projets

- analyse des dossiers d'implantation

- identification des contraintes techniques et réglementaires
- anticipation des points de blocage
- appui aux arbitrages opérationnels

Accompagnement des porteurs de projets

- rôle d'interlocuteur référent
- organisation des réunions de cadrage
- suivi des avis techniques et réglementaires
- accompagnement jusqu'à la phase post-permis de construire

Cette mission vise ainsi à garantir une coordination efficace des intervenants, une instruction qualitative des projets et une fluidité des parcours d'implantation des entreprises.

III- ÉLÉMENTS FINANCIERS

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est conclue sous la forme d'un prix forfaitaire.

Le montant de la prestation est fixé à :

- 87 300 € HT
- 7 420,50 € de TVA (8,5 %)

soit un montant total de 94 720,50 € TTC

Ce montant comprend l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation de la mission, notamment les réunions, déplacements et actions de coordination. La durée prévisionnelle de la mission est fixée à 28 mois à compter de la notification du contrat.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;
- **VU** le Code de la commande publique ;
- **VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération CIREST ;
- **VU** le projet d'aménagement de la Zone d'Activités Économiques de Paniandy sur la commune de Bras-Panon ;
- **VU** le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la CIREST et la SPL Est Réunion Développement relatif à l'animation et à la coordination de la cellule projet de la ZAE de Paniandy ;
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Considérant,

- la volonté de la CIREST de structurer une offre foncière à vocation productive sur son territoire et de renforcer son développement économique ;
- le caractère structurant de la ZAE de Paniandy pour l'accueil et l'implantation d'activités économiques ;

- la nécessité d'assurer une coordination opérationnelle des projets d'implantation ainsi qu'un accompagnement des porteurs de projets dans leurs démarches ;
- les compétences de la SPL Est Réunion Développement pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce cadre ;
- le montant de la mission fixé à 87 300 € HT, soit 94 720,50 € TTC.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,

- **D'APPROUVER** la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclue entre la CIREST et la SPL Est Réunion Développement relative à l'animation et à la coordination de la cellule projet de la ZAE de Paniandy ;
- **DE VALIDER** les modalités de mise en œuvre de cette mission telles que définies dans ladite convention ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention correspondante ;
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de cette opération au budget annexe de Paniandy ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER